



Février 2009, vol. 1, n° 4

Le *Methodenstreit* : plus qu'une « querelle de méthodes »

Mathieu Charbonneau

Le *Methodenstreit* (« conflit des méthodes ») opposa Gustav Schmoller, de l'école historique allemande (EHA), à Carl Menger, fondateur de l'école autrichienne. Ce débat crucial pour la pensée économique, et *a fortiori* pour les sciences sociales dans leur ensemble, atteignit son apogée durant les décennies 1870 et 1880. Dans la littérature, et particulièrement en science économique, le *Methodenstreit* est généralement décrit comme un affrontement trivial, voire stérile, entre raisonnements déductif (Menger) et inductif (Schmoller). C'est notamment le cas de J. A. Schumpeter, décrivant le *Methodenstreit* comme une « querelle de méthodes », « une histoire d'énergies gaspillées », prouvant « qu'il n'y a, au fond, pas d'opposition entre

la théorie et l'histoire économique » (Schumpeter, 1962 : 174). En fait, le *Methodenstreit* mobilisa des visions antagoniques des problèmes et des objectifs de recherche (Béraud, 2000). Plus encore, ce conflit porta sur les fondements mêmes d'une nouvelle science des phénomènes économiques¹. Dans les pages qui suivent, nous présentons d'abord la pensée de Menger et sa vision de l'économie pure, pour ensuite nous pencher sur l'économie socio-historique de Schmoller. Nous concluons sur la nécessité de revenir au *Methodenstreit* pour interroger nos propres rapports avec l'histoire et les théories du droit naturel.

Carl Menger, fondateur de l'école autrichienne

Parmi les fondateurs de l'école néoclassique, Carl Menger (1840-1921) est souvent considéré plus influent que Jevons et Walras (Béraud, 2000). Plus directement, il deviendra le père de l'école autrichienne d'économie, aux côtés de ses premiers disciples de l'Université de Vienne, E. Böhm-Bawerk et F. Wieser. Ces derniers enseigneront notamment à J. A. Schumpeter, K. Pribram et L. Mises, dont les élèves les plus importants seront M. N. Rothbard et surtout F. A. Hayek (jeune école autrichienne). Doctorant en droit de l'Université de Cracovie (1867), Menger se convertira peu après à l'économie politique suite à ses fonctions dans le cabinet ministériel autrichien. En 1871, il publia déjà ses *Principles of Economics*, véritable pilier de la pensée néoclassique. Mais c'est son *Investigations into the Method of the Social Sciences* de 1883 qui catalysa le *Methodenstreit*.

On délimite plus précisément quatre phases dans l'œuvre de Menger. Premièrement, la contribution qui fera de lui un des architectes de la révolution marginaliste est sa théorie subjective de la valeur et du prix que l'on retrouve dans ses *Principles*. Le *Methodenstreit* occupa la majeure partie de son temps jusqu'à la parution des *Investigations*. Au début de la décennie 1890, il se concentra sur le problème monétaire autrichien et l'adoption de l'étalon-or, et participa à de grandes commissions d'enquête sur la question, « à l'occasion desquelles il fut un acteur éminent » (Hayek, 1981 : 28)ⁱⁱ. Ce fut là la période la plus prolifique de Menger, lequel se pencha alors sur la question de l'origine de la monnaie. Enfin s'amorce la dernière moitié de sa vie, plus académique, où il se tourna vers l'étude de la philosophie, de la psychologie et de l'ethnographie.



Objectif de la science, approche et méthode

Pour bien saisir les conceptions de l'économie et de la science économique chez Menger, il est essentiel de comprendre son objectif, son approche et sa méthode. Pour lui, l'objectif de la « science théorique exacte de l'économie » (STEE) est de fonder une théorie exacte dans l'optique de la *prédiction* et du *contrôle*, grâce à la mesure exacte. Autrement dit, cette théorisation viserait à déterminer la nature et les rapports généraux des phénomènes. Cette posture sous-entend que Menger propose un *réalisme scientifique* : à ses yeux, la réalité des phénomènes est ontologiquement indé-

pendante des concepts puisque la science théorique exacte permet d'appréhender la nature universelle ou l'essence des choses. La recherche théorique mengerienne doit ainsi permettre la constitution de formes phénoménales qualitativement pures et typiques, les *types purs* de même que les *relations typiques*, observables « dans la variabilité des choses réelles, avec plus ou moins d'exactitude » (Menger, 1883 : 36). Par exemple, « Les phénomènes que sont la propriété privée, le troc, la monnaie ou le crédit, constituent des phénomènes de l'économie humaine qui se sont manifestés

de manière répétées au cours du développement de l'humanité, parfois depuis des millénaires. Il s'agit de phénomènes typiques. Toutefois, une différence existe quant à leur forme empirique d'aujourd'hui et celles des époques passées. » (Menger, 1883 : 103).

Dans ce cadre, Menger cherche à fonder des éléments ultimes constitutifs des phénomènes complexes, comme phénomènes originaux et indépendants, sans considérer leur existence empirique réelle. La STEE étudie « en quoi les phénomènes complexes proviennent des éléments les plus simples, souvent inobservables dans le monde réel puisqu'isolés (non-empiriquement) de toute autre influence, en recherchant toutefois constamment leur mesure exacte (et idéale!) » (*ibid.* : 61). De même, dans ses *Principles*, Menger proposait de réduire « les phénomènes humains complexes de l'activité économique aux éléments les plus simples, demeurant sujets à l'observation exacte » (Menger, 1871 : 46).

L'approche mengerienne peut par conséquent être qualifiée de *rationaliste* dans sa volonté d'établir des axiomes, de manière *aprioriste*, comme point de départ de la science. En fait, c'est avec l'*apriori* des types purs et des relations typiques, de leur mesure et de leur isolement complet par rapport aux autres rapports de causalité, que la STEE permet d'en arriver à des *lois exactes* et absolues, à des « lois de la nature ». Il est donc clair que Menger suggère un *universalisme épistémologique* comme fondement d'une science nomologique en avançant la possibilité de lois valables en tout temps et en tout lieu.

D'après notre lecture de Menger, il semble impossible de taxer ce dernier de strict déductiviste. Max Alter rapprochera par exemple la démarche inductive aristotélicienne visant l'identification des « principes premiers » de l'approche mengerienne veillant à établir l'essence des phénomènes (Alter, 1990). Néanmoins, en se basant sur l'apriorisme, une fois terminée la recherche des types et des relations qualitativement purs, la déduction paraît être pour Menger le point de départ de la science. Cette idée d'un Menger proposant la déduction comme fondement de la science, moment précédé par l'établissement de la nature des choses grâce à l'induction, semble se confirmer lorsque Pribram, en sa défense et en celle de Ricardo, soutiendra que les prémisses formant la base de l'analyse déductive sont « liées d'une façon ou d'une autre aux résultats de l'observation et de l'expérience » (Pribram, 1983 : 224). Bref, Menger établit des axiomes et des lois exactes par induction, pour ensuite mobiliser ceux-ci et baser la recherche théorique exacte sur la déduction.

Mais ce qui caractérise la méthode mengerienne consiste (1) en un rejet des mathématiques, et (2) en une méthode *psychologico-béaviorale*. En premier lieu, malgré leurs similitudes, l'approche de Menger se distingue de celles de Jevons et Walras ; le premier s'intéresse à l'essence des phénomènes (le problème du *Verstehen*) alors que les seconds visent à déterminer les conditions et l'état d'équilibre économique grâce à la formalisation mathématique. Du reste, Menger ne développe pas explicitement la question de la méthode de la STEE ; il propose, sans la qua-

lifier ainsi, une méthode *psychologico-béaviorale* (Riha, 1985). En cherchant à cerner les éléments originels des phénomènes humains, Menger vise à comprendre la nature du comportement de l'individu par la connaissance psychologique dans le microcosme isolé de l'économie, indépendant de tout autre facteur. Cette recherche théorique exacte « s'efforce d'établir ces [éléments les plus simples] sans considérer s'ils se retrouvent dans la réalité comme phénomènes *indépendants* » (Menger, 1883 : 60, italiques originales).

Une économie pure

La posture épistémologique et la méthode de Menger reposent sur une conception de l'économie pure et isolée de toute autre dimension humaine. Il s'oppose aux approches voulant que l'économie ne se comprenne qu'en rapport avec le développement social, culturel, politique et juridique de l'humain. S'explique alors le fait que Menger s'inspire ouvertement d'A. Smith et de son *History of Astronomy* (1795), défendant la *spécialisation* des sciences. Selon lui, c'est par la compréhension d'un

[...] the starting point and the goal of all economy (need and available quantity of goods on the one hand and the possible completeness of satisfaction of the material needs on the other) are ultimately given to the economic human, strictly determined in respect to their nature and their measure (Menger, 1883 : 63).

aspect spécifique de la réalité que chaque science spécialisée permettrait, dans leur ensemble, une compréhension et une connaissance universelles. Il serait ainsi urgent de circonscrire et d'isoler l'aspect *économique* des phénomènes sociaux afin de dépasser « l'état lamentable de la théorie économique » (*ibid.* : 78-9). Au sein de

cette économie isolée par abstraction, et fidèlement à l'école classique, Menger propose que seul l'*individualisme méthodologique* forme une véritable matrice d'analyse pour une science des phénomènes sociaux et particulièrement économiques. Par exemple, il ne reconnaît aucune existence proprement dite à la *nation*. Selon lui, l'économie nationale ne représente qu'une fiction, et n'est que le résultat (involontaire) d'une multitude d'actions individuelles.

En plus d'isoler l'économie des autres champs de l'existence humaine, Menger va même jusqu'à placer l'économique comme déterminant l'ensemble de la vie individuelle et sociale. Sa STEE se donne pour tâche de réduire les phénomènes humains « à

l'expression la plus générale et originelle des forces et des pulsions de la nature humaine » (*ibid.* : 86). Elle doit produire une compréhension d'un aspect particulier de la vie humaine, autrement dit de la « nature humaine », « le plus important, l'économique » (*ibid.* : 87). Ainsi, les facteurs originels et purs de l'économie seraient les *besoins*, les *biens* disponibles dans la nature (biens de consommation et moyens de production) ainsi que le *désir* de satisfaction des besoins. Il est fondamental de voir que pour Menger, ces facteurs sont donnés *a priori* par la condition des individus. Dès 1871, Menger expliquait dans ses *Principles* ;

Bien que la liberté de la volonté humaine puisse être invoqué légitimement comme objection à l'idée d'une prévision parfaite de l'activité économique, cet argument ne peut nier la conformité de l'agir à des lois définitives conditionnant les résultats de l'action économique des hommes, tout en étant entièrement indépendantes de la volonté. (Menger, 1871 : 48).

Et selon lui, la conduite humaine est dominée, dans la sphère économique, par la poursuite d'un but ou d'un objectif précis et déterminé par l'intérêt individuel, tout en pouvant être influencée par l'*erreur* (dans les moyens choisis), l'ignorance (de l'information) et d'autres « forces extérieures ».

Une dimension normative implicite

Cette déconstruction de la démarche mengerienne démontre la présence d'une dimension normative implicite agissant comme fondement de la STEE. D'une part, Menger soutient une forme d'*économisme* en proposant que l'économique constitue la dimension dominante de la nature humaine, et que cela soit inhérent à la condition même des individus, indépendamment de la volonté. D'autre part, en concevant une économie isolée, il défend implicitement une conception strictement *formelle*ⁱⁱⁱ de l'économie selon laquelle l'individu choisit les moyens disponibles face à ses besoins déterminés dans une

condition de *rareté*. Comme l'explique Polanyi, « l'économie néoclassique s'est édifée sur cette prémisse de Carl Menger [...] que le véritable sujet de la science économique, c'était l'étude de l'allocation de moyens rares permettant d'assurer la subsistance de l'homme. Ce fut le premier énoncé du postulat de rareté ou de maximisation » (Polanyi, 2007 : 76). En effet, Menger considère que ; « Si les besoins pour un certain bien excèdent sa quantité disponible dans une période de temps donnée, l'homme se voit dans l'obligation de s'engager dans cette activité [...] que l'on nomme *économiser* » (Menger, 1871 : 114). Il serait donc possible de conclure que l'agent mengerien n'est simplement qu'un individu « économiste ». Pourtant, Menger ajoute, au sujet de l'insatisfaction complète ou de la satisfaction incomplète des besoins, que « l'intérêt égoïste se déploie lorsque la quantité disponible d'un bien est insuffisante, et c'est alors que tout individu cherchera sa satisfaction maximale même si celle-ci signifie l'exclusion d'autrui » (*ibid.* : 97). Corollairement, de l'idée de rareté provient également l'origine de la propriété chez Menger. Il indique que la propriété, tout comme l'économie, ne relève pas d'une construction arbitraire, mais qu'il s'agit plutôt de l'unique solution pratique au problème de la rareté.

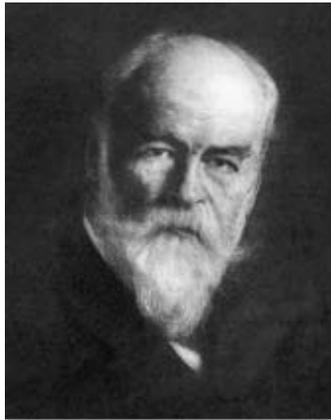
En réalité, à la lecture des *Investigations*, on constate la prééminence de l'idée d'*égoïsme* (« *self-interest* ») dans la théorie de l'agent que défend Menger. Ce dernier précise que les actions économiques des individus « sont principalement et régulièrement gouvernées, si ce n'est strictement et sans exception, par leurs intérêts individuels et par la reconnaissance appropriée, voire absolue, de ceux-ci » (Menger, 1883 : 64). D'un côté, Menger développe donc une *théorie de l'action rationnelle* voulant que l'individu détermine les fins et les moyens dans une liberté, une omniscience et une infailibilité abstraites. Et d'autre part, il propose une *théorie de l'agent égoïste*, en quelque sorte une version systématisée de l'*homo œconomicus* des classiques. Répondant aux critiques de l'EHA contre les visions non historiques et le « dogme de l'égoïsme humain », Menger soutient que quiconque possè-

de plus ou moins de connaissances dans le domaine des enquêtes psychologiques verra l'insuffisance de ces attaques.

Finalement, Menger développe une conception des phénomènes sociaux comme résultats de l'interaction des individus égoïstes. Il s'agit là de l'un des pivots de la théorie mengerienne, ayant comme assise une analogie entre les phénomènes sociaux et les organismes naturels. Menger soutient que le fonctionnement normal d'un organisme dépend du fonctionnement de chacun de ses organes et de leur combinaison, et que cette observation s'applique aux phénomènes sociaux. Dépassant la métaphore en tombant dans l'analogie, il en vient à désigner des phénomènes sociaux résultant involontairement du processus de développement historique. Il qualifie alors d'« *organique* » le processus expliquant la genèse des phénomènes sociaux, dont les facteurs originels résident en dehors de la législation positive (droit et contrat) et d'une volonté intentionnelle commune (politique). Pour Menger, les institutions sociales et particulièrement économiques (incluant l'État) sont « le résultat inattendu des efforts visant la satisfaction des intérêts individuels » (*ibid.* : 157). S'insérant dans une question anthropologique, Menger illustre cette idée en expliquant l'origine de la monnaie. D'abord, pour lui, l'individu au sein de la tribu est individuellement et naturellement conduit à reconnaître son intérêt propre. Il soutient ensuite que la pratique de l'échange monétaire est, à l'origine, le fait de certains individus, les plus « perspicaces » et les plus susceptibles de reconnaître leur avantage économique. Selon Menger, l'origine de la monnaie réside donc hors de la volonté humaine et constitue le résultat inattendu des rapports entre individus égoïstes, préfigurant ainsi la notion hayekienne d'*ordre spontané* (voir *ibid.* : 153 et *sq.*).

Gustav Schmoller, chef de file de l'école historique allemande

Originaire de Heilbronn en Allemagne, Gustav Schmoller (1838-1917) fut le chef de file de



la « jeune EHA » d'économie, dont les membres les plus importants furent A. Schäffle, A. Wagner, L. Brentano, K. Bücher et G. Kapp. Ces théoriciens s'inscrivent tous, de près ou de loin, dans la lignée de la « vieille EHA », c'est-à-dire de W. Roscher, B. Hildebrand, K. Knies, et dans une certaine mesure F. List. De plus, l'influence de l'œuvre de Schmoller sur les représentants de la « nouvelle EHA », tels que W. Sombart, A. Spiethoff et M. Weber, n'a pas encore été suffisamment établie (Gioia, 2000).

Étudiant en sciences politiques à l'université de Tübingen, Schmoller commença à être reconnu dans les années 1860 en tant qu'historien se penchant sur l'étude d'archives étatiques et publiques (Bruch, 2004). En 1882, il quitta Strasbourg vers Berlin, pour être élu à l'Académie royale de Prusse des sciences en 1887, et durant les années 1890, il fut nommé au sein de plusieurs associations importantes d'historiographes. Mais principalement, il souhaitait, en parallèle, « mettre les théories économiques à l'épreuve de la praxis historico-politique concrète pour, le cas échéant, les infléchir » (*ibid.* : 41). C'est cette volonté critique qui le conduisit à être impliqué dans le *Methodenstreit*. Du reste, Schmoller forma de nombreux fonctionnaires, lesquels se répandirent à travers la Prusse. Avec R. Bruch (*ibid.* : 43), il faut en effet saisir la relation entre *science* et *réformes sociales* chez Schmoller.

[Ce dernier] voulait partir du constat de faits sociaux avérés et fondés scientifiquement, pour donner une base solide à l'action de l'État contre les méfaits sociaux et, grâce à la connaissance scientifique, prescrire les orientations à prendre, afin de réunir dans l'objectif étatique de « justice sociale » l'activité scientifique et l'obligation morale des États modernes de s'intéresser au « bien public » [...].

Si, au cours des années 1860, il publia sur la question ouvrière, la position politique qu'il allait adopter se caractérisa par un socialisme modéré, voire conservateur, alliant monarchisme et parlementarisme. C'est sur ces bases de « socialisme de la chaire » qu'il participa à la création du *Verein für Sozialpolitik* (« Association pour la politique sociale ») en 1872-1873. Schmoller plaçait en effet la

royauté et les fonctionnaires au-dessus des luttes sociales, s'opposant à toutes formes de socialisme révolutionnaire. Réputé grand organisateur de la division du travail scientifique, il eut une influence certaine sur les politiques interventionnistes du chancelier Bismarck. Sa mort en 1917 porta le coup de grâce à une EHA alors déjà en perte de vitesse.

Objectif de la science, approche et méthode

D'emblée, on note que Schmoller présente une « science indépendante de l'économie politique » (SIEP). Dans ses *Principes d'économie politique*, il parlera également, de façon équivalente, de « science spéciale de l'économie politique », de « science particulière de l'économie politique », de « science économique » et de « science exacte » (Schmoller, 1905). L'objectif de cette science est précisément d'ordre *pratico-normatif*. Refusant la séparation théorie/pratique, il soutient que la science « a toujours formulé, à côté de la théorie, des préceptes pour la vie pratique » (Schmoller, 1893 : 251), et que l'espace d'application d'une telle science est la *politique économique*. Selon lui, un champ de connaissance spécifique traitant notamment de l'argent, de la politique économique, du commerce et du travail, ne put se développer, du XVIIe au XIXe siècle, qu'au moment de la naissance des États-nations et de la formation des territoires nationaux. Ainsi, pour Schmoller, les études économiques ne peuvent s'isoler des sciences politique et sociale puisque chacune de ces disciplines soulève comme question centrale la « formation des groupes sociaux », ce « qui unit et ce qui sépare les hommes » (*ibid.* : 249). S'opposant à la spécialisation des sciences, Schmoller revendique donc clairement une approche *pluridisciplinaire*.

Cette SIEP que développe Schmoller s'appuie principalement sur trois principes épistémologiques. D'abord, elle doit respecter le *nominalisme scientifique*, car toute « science rigoureuse part de cette idée que les notions sont des produits de nos représentations et de leur arrangement, qu'elles n'ont rien de réel, qu'elles ne constituent pas des êtres indépendants » (*ibid.* : 290). Ensuite, pour Schmoller, les systèmes théoriques ne peuvent être compris que dans une pers-

pective socio-historique. L'approche *historiciste* de Schmoller opposera aux lois exactes, ou « universelles », les *lois empiriques*, ne rendant compte que d'un moment du lien de causalités complexes dans l'explication des régularités. Ce *relativisme*^{iv} schmollerien ne s'apparente aucunement à un relativisme absolu, par exemple sous sa forme culturelle, mais bien à un relativisme épistémologique et historique. Par conséquent, cette science s'intéressera aux lois du développement correspondant à une classe particulière de phénomènes, et dont la portée est délimitée selon les variables du *temps* et de l'*espace* ; la formation des concepts ne peut ainsi représenter directement une quelconque essence des phénomènes humains.

Pour la SIEP, Schmoller proposera une méthode *historico-statistique*. À son avis, la science exacte doit se limiter à trois principes méthodologiques : « (1) à observer exactement ; (2) à définir et à classer les phénomènes ; (3) à les expliquer par leurs causes » (*ibid.* : 268). En premier lieu, Schmoller affirme que l'*observation* consiste en la recherche empirique des causes des actions économiques ainsi que de leur fonctionnement, de leurs effets et de leurs résultats. Il précise toutefois que l'*observation* ne consiste qu'en une abstraction d'un élément faisait partie d'un tout. Deuxièmement, la science doit procéder à la *définition* uniforme et générale afin de transformer les *mots* en *notions*. Toute définition est cependant temporaire, « laissant aux progrès de la science et de la vie le soin de les rectifier ultérieurement » (Schmoller, 1905 : 250). Enfin, un des objectifs principaux de la SIEP consiste à établir une connaissance des rapports entre les phénomènes. Chez Schmoller, l'explication des rapports de causalité doit tenir compte du fait que dans la réalité, la *conséquence* constitue toujours une matérialisation particulière et variable de la *cause*, et non un contenu logique de celle-ci.

Lorsqu'on considérait la nature, le travail et le capital comme les facteurs de la production, cela supposait qu'ils étaient des sources de causes d'égal puissance, ce qui ne pouvait guère se soutenir, ce qui fait que cette classification sera abandonnée dans l'avenir.
(Schmoller, 1893 : 289)

[...] tout événement qui en précède régulièrement un autre n'en est pas nécessairement la cause, [...] comme les droits de douanes de tel ou tel pays ne sont pas nécessairement la cause de son état de prospérité. (Schmoller, 1893 : 293)

En résumé, Schmoller adopte une approche *empiriste* voulant que le précepte fondamental des sciences morales et particulièrement de la SIEP soit *l'observation comme point de départ et l'explication causale comme fin*, et que « la comparaison croissante de phénomènes analogues ou identiques [grâce aux méthodes statistiques et historiques] remplace l'expérimentation qui nous fait ici [en sciences politique et sociale] défaut » (Schmoller, 1893 : 286).

Cette étude de la causalité doit s'accompagner de la constitution de règles générales perçues au travers d'expériences particulières. Ainsi, lorsque la stricte déduction se révèle insuffisante, en raison de l'état peu avancé de la science, la SIEP prend donc assises sur *l'induction*, c'est-à-dire qu'elle « part du particulier, de l'observation et elle recherche ensuite la règle qui explique ce qu'on a observé, qui déclare vrai pour toute une classe de phénomènes ce qui est vrai des différents cas observés » (*ibid.* : 304). Par ailleurs, Schmoller conçoit la *déduction* comme la mobilisation des règles inductivement établies par l'observation. Il explique :

Si le résultat de nos conclusions déductives ne concorde pas avec la réalité, ou si les vérités connues ne suffisent pas pour expliquer le fait, nous avons alors recours à l'induction ; c'est-à-dire du cas que nous avons sous les yeux, bien observé et éprouvé, nous cherchons à nous élever à une règle générale, à un rapport de causalité qui nous était jusqu'alors inconnu. La nouvelle vérité, que nous trouvons ainsi, nous l'utilisons aussitôt pour nos déductions, nous examinons si elle convient aux cas analogues. (Schmoller, 1905 : 266)

N'admettant pas de disjonction entre induction et déduction, Schmoller développe ainsi une méthode de raisonnement mixte, avec pour fondement l'induction, permettant selon lui d'allier de façon complémentaire l'inférence au syllogisme. À son sens, toute science se fondant sur l'expérience ne peut se contenter de conclusions strictement déductives.

Une vision nationale de l'économie

Le concept d'*économie* possède chez Schmoller un caractère historique ; pour lui, il s'agit d'une idée antérieure à la notion d'*économie nationale* propre à la modernité. Intégrant

l'héritage grec ancien, il distingue cette dernière de *l'économie domestique*^v, et indique que c'est la tradition aristotélicienne qui a permis de conserver les dimensions politiques et morales dans les réflexions économiques modernes. Autrement dit, Schmoller suggère que l'économie s'insère dans le monde social, espace de la morale, de la coutume et du droit. De plus, « sans les institutions publiques modernes, il n'y aurait pas d'économie nationale » (*ibid.* : 248).

En effet, la conception schmollerienne de l'économie est précisément *holiste*, reposant sur la concentration des forces psychiques que constitue la *nationalité*. Par *nation*, Schmoller entend « un ensemble d'individus parlant la même langue, ayant une origine commune, mêmes mœurs et même morale, le plus souvent aussi soumis au même droit et reconnaissant la même Église, ayant la même histoire et la même constitution politique, et qui sont liés entre eux par des milliers et des millions de liens plus étroits que ceux qu'ils ont avec les membres d'autres nations » (*ibid.* : 246). Comme pour la commune ou la famille, la nation repose à une échelle plus large sur une « forte cohésion psychique intime ». À cette unité psychique nationale de l'économie, résultat de la division du travail et du commerce, « vient s'ajouter une union juridique et organisatrice par le fait de la communauté du droit économique et des institutions économiques publiques » (*ibid.* : 246). Une *économie* pré suppose donc l'existence d'*économies* voisines, et dont les limites respectives consistent en des distinctions juridiques. En somme, l'économie s'entend ici comme un tout, comme « l'ensemble organisé unitairement des économies individuelles et corporatives qui existent dans un État, tantôt juxtaposées, tantôt superposées, y compris l'économie financière de l'État » (*ibid.* : 246).

[...] l'économie nationale est à la fois, pour partie, une formation naturelle, parce qu'elle s'occupe de l'action des hommes sur la nature et, pour partie, une formation artificielle, un produit de la civilisation, parce qu'elle dépend des sentiments, des idées, des actions, de l'organisation de la société. (Schmoller, 1893 : 250)

Régulièrement taxé d'organiciste, Schmoller indique enfin que qualifier l'économie nationale « d'organisme » est un élément secondaire de sa pensée : « [...] il ne s'agit que d'une analogie, d'une image, qui parfois rend nos idées plus claires, mais qui ne peut rem-

placer l'explication même des choses » (*ibid.* : 248). Il ne s'agit donc que d'une métaphore lorsque Schmoller affirme que dans l'économie nationale comme dans le corps humain, la majorité des « phénomènes internes » s'enclenchent sans que « l'organe central » en soit conscient, tout en conservant une unité. Ainsi, dans l'économie nationale, ce serait l'échange qui joue ce rôle unitaire d'organe central dans le champ des phénomènes économiques.

Une dimension normative explicite

Comme nous l'avons vu, Schmoller appose explicitement une visée *pratico-normative* à la SIEP en considérant que le rôle de la science consiste à proposer des idéaux, à établir *ce qui doit être*, et que « le but dernier de tout savoir [est] d'ordre pratique, que la volonté l'emporte sur l'intelligence, qu'elle la domine » (*ibid.* : 268). *A fortiori*, en intégrant par exemple des

une existence réelle dans la vie humaine. Au sujet de ce *réalisme ontologique* (à ne pas confondre avec le réalisme épistémologique mengerien), Schmoller indique ;

Des fragments de connaissance réelle que nous avons ce n'est que par des hypothèses et des constructions téléologiques que nous pouvons faire un tout. Mais ce tout est nécessaire ; et ce n'est qu'à ce prix que reçoit la satisfaction le besoin pressant d'unité de notre conscience ; et parce que la volonté humaine, pour la conduite pratique, veut un système ferme. (*ibid.* : 198)

Pour appuyer sa vision réaliste de l'économie et de la société comme totalité, Schmoller développe une *théorie de la connaissance* au travers de ce qui constitue pratiquement une théorie sociologique générale. Pour lui, c'est dans l'organisation sociale première (la famille, la tribu ou le clan), que se développent les linéaments de la connaissance scientifique. L'expérience pratique, comme les rituels, les

Le *Methodenstreit* et la philosophie de l'histoire

Dans la littérature, questionner le conflit des méthodes sur le plan de la philosophie de l'histoire est une démarche rarissime, voire inexistante. Les approches de Schmoller et de Menger correspondent pourtant à la catégorisation proposée par D. Perinetti (2006), lequel distingue entre des philosophies de l'histoire *a posteriori* et *a priori*.

En s'opposant aux théories du droit naturel, Schmoller défend implicitement une philosophie de l'histoire *aposteriori*, critiquant toutes compréhensions anhistoriques de la nature humaine. Pour Schmoller, la forme nationale d'économie n'est pas le résultat naturel d'une « nature humaine nationale », mais bien le fruit du développement historique, c'est-à-dire d'une analyse *aposterioriste* effectuée en fonction du temps et de l'espace. Schmoller voit donc la rationalité de l'histoire comme une reconstruction rétrospective ; et c'est cette reconstruction *a posteriori* qui permet de donner un sens à une série de contingences, tant pour l'entreprise scientifique que dans l'existence de l'individu et des sociétés. *A fortiori*, en indiquant que c'est le rapport du moi au monde qui fonde la *conscience*, et que celle-ci se réoriente ensuite dans ses conceptions du *devoir être* et dans sa conduite morale, Schmoller intègre à sa manière la conception hégélienne de la conscience. Chez Hegel, une entité accède à la *conscience de soi* lorsqu'elle se représente elle-même pour ensuite faire réflexivement de cette représentation une composante essentielle de ce qu'elle est.

Pour sa part, Menger s'oppose à la dialectique théorie-pratique de Schmoller. Il propose implicitement une philosophie de l'histoire *aprioriste* en élaborant une théorie de la nature humaine indépendamment de l'histoire. De plus, on retrouve chez Menger l'idée d'un dévoilement graduel d'une faculté humaine naturelle donnée *a priori*, et de la prise de conscience, par l'individu, de cette nature universelle. Il illustre notamment cette conception dans sa vision de l'origine de la monnaie : au départ, seuls les individus les plus « rationnels » et égoïstes « découvrent » l'échange monétaire. Cette fascination de Menger pour l'étude des phénomènes sociaux comme résultats involontaires des actions individuelles correspond à la disjonction kantienne entre l'intention et les résultats. À des actions intentionnelles correspondront donc des conséquences involontaires, l'histoire étant pour Kant une sorte de plan de la nature, cette *insociable sociabilité*. En somme, la conception de l'histoire qui se trouve en filigrane dans l'approche de Menger est précisément dérivée d'une conception particulière de la nature humaine fondée sur une théorie du droit naturel spécifique au libéralisme classique.

questions de temps et d'espace, il présente ouvertement sa vision ontologique, à la fois holiste et réaliste, en considérant l'État, la nation et la société comme des entités ayant

religions, les croyances et les anciennes règles sociales, « contiennent déjà un élément empirique et un élément rationnel » (*ibid.* : 257)

permettant à l'humain de saisir son monde comme totalité.

C'est dans ce cadre que Schmoller construit une *théorie socio-historique de l'agent*. Notant que l'idée de nation n'est pas transhistorique, il soutient que l'individu est foncièrement *national*, c'est-à-dire déterminé culturellement, politiquement et moralement. La dialectique schmollerienne place donc l'individu dans un univers normatif composé d'habitudes, de coutumes, d'un système juridique et d'institutions nationales publiques. Les agents schmolleriens interagissent concrètement et réellement dans le contexte spécifique et historique d'un groupe social restreint (famille, commune, église, association, etc.) au sein d'une société nationale correspondant à une économie nationale, c'est-à-dire plus particulièrement dans l'échange de biens *et* de services ainsi que par la division du travail. En directe opposition à la pensée néoclassique, l'historicisme de Schmoller ne fait pas reposer le statut de l'économie et de l'agent sur une approche aprioriste par la constitution abstraite d'axiomes, mais bien sur l'étude historique et comparative des sociétés et de leurs transformations. L'économie doit donc être analysée dans ses déterminations historiques, et non pas dans une pureté abstraite construite dans l'imaginaire de l'analyste.

Conclusion

En bout de piste, cette présentation démontre que le *Methodenstreit* constitue un véritable conflit quant aux fondements d'une nouvelle science autonome des phénomènes économiques. En effet, contre une lecture du conflit des méthodes comme simple « querelle » entre déduction et induction, et comme débat sur la place de l'histoire de l'économie dans la théorie économique, nous avons montré qu'il s'agit plutôt d'une lutte non seulement quant à l'objectif de la science, mais également sur les plans épistémologique et philosophique. Nous avons regroupé les grandes oppositions développées dans ce texte dans un tableau récapitulatif ci-joint. Il serait du reste impossible de passer sous silence les trois seuls rapproche-

ments possibles entre Menger et Schmoller. Ils s'entendent d'abord sur l'état peu avancé à la fin du XIXe siècle de la science de l'économie politique. Ensuite, ils présentent tous deux des approches *scientistes*, bien que l'attitude de Schmoller soit sur ce plan ambigu en raison de sa reconnaissance de la nécessité des fondements métaphysiques d'une science des phénomènes humains. Enfin, tous deux développent une posture en quelque sorte *évolutionniste*, position davantage explicite chez Schmoller. Notons toutefois qu'au-delà des oppositions fondamentales, se trouvent les visées respectives de Menger et Schmoller ; le premier tenta précisément de faire de l'économie politique une science exacte autonome, au même titre que les sciences de la nature, alors que le second s'opposa d'abord à toute systématisation scientifique des théories du droit naturel élaborées depuis le XVIe siècle, en développant une épistémologie complexe et parfois hybride^{vi}.

Si nous ne prétendons pas avoir mis en lumière de façon exhaustive l'ensemble des enjeux impliqués dans le *Methodenstreit*, nous sommes en mesure d'établir deux conclusions générales. D'une part, l'opposition entre la vision schmollerienne de l'économie nationale, économie à la fois sociale, culturelle et historique, et l'approche de l'économie pure et isolée proposée par Menger, correspond à un conflit quant à la légitimité de l'autonomisation de l'économique comme catégorie de la réalité. D'autre part, et corollairement, c'est la question de l'*historicité* qui constitue l'élément d'opposition fondamental dans le *Methodenstreit*. Ce conflit a effectivement contribué à la constitution de la science économique comme discipline autonome, isolée des sciences sociales, de l'histoire et de la philosophie, et au même moment à une *dé-historicisation* des objectifs, des objets, de l'agent et des lois qu'elle se propose d'étudier. Voilà pourquoi il semble élémentaire, tant pour l'économiste, que le sociologue, le politologue, l'historien et même le philosophe, de retourner au *Methodenstreit* et ainsi de questionner ses propres rapports avec l'histoire et les théories du droit naturel.

Tableau comparatif : le *Methodenstreit*

	SCHMOLLER	MENGER
Économie	Nationale (socio-historique, culturelle)	Pure (isolée, autonome)
Raisonnement	Induction et déduction	Déduction et induction
Méthodologie	Historico-statistique	Psychologico-béaviorale
Science	Pluridisciplinarité	Spécialisation
Objectif	Pratico-normatif (<i>économie politique</i>)	Théorisation exacte (<i>science économique</i>)
Lois	Lois du développement (lois empiriques)	Lois exactes (« lois de la nature »)
Épistémologie	Empirisme	Rationalisme
	Historicisme	Apriorisme axiomatique
	Relativisme	Universalisme
	Nominalisme	Réalisme
Ontologie	Holisme et réalisme	Individualisme et essentialisme

ⁱ Il est important pour le lecteur de noter que ce texte s'intéresse au *Methodenstreit* à travers les écrits et les problématiques immédiatement impliqués dans le conflit. L'analyse approfondie des filiations théoriques respectives de Schmoller et de Menger n'est donc pas l'objet de cette étude. Par exemple, il nous sera impossible de s'arrêter sur l'attitude ambiguë de Menger par rapport à W. Roscher, membre de la « vieille école historique » (voir Alter, 1990, et Campagnolo 2004). Menger dédicacera notamment ses *Principles of economics* à Roscher. Il en va de même pour les racines caméralistes de l'EHA et de Schmoller (voir Campagnolo, 2004).

ⁱⁱ Dans ce qui suit, les citations françaises de Menger (1871 et 1883), Hayek (1981) et Alter (1990) sont des traductions libres des versions anglaises de ces textes.

ⁱⁱⁱ Karl Polanyi distingue la conception formelle de la conception substantive de l'économie : « Le premier sens, le sens formel, provient du caractère logique de la relation des moyens aux fins, comme dans les termes *economizing* ou *economical* ; la définition économique par rareté provient de ce sens formel. Le second sens, ou sens substantif, ne fait que souligner ce fait élémentaire que les hommes, tout comme les autres êtres vivants, ne peuvent vivre un certain temps sans un environnement naturel qui leur fournit leur moyen de subsistance ; on trouve ici l'origine de la définition substantive de l'« économique ». Ces deux sens, le sens formel et le sens substantif, n'ont rien de commun » (Polanyi, 2007 : 73).

^{iv} Au sujet de la question des *lois* et de l'opposition entre visions *universaliste* et *relativiste* dans l'histoire de la pensée économique, voir Dostaler, 1993.

^v Tout en considérant la question de la « communauté internationale », il demeure à son époque sceptique quant à la pertinence et à la possibilité d'une *économie mondiale* : « l'économie nationale est encore le fait essentiel ; il n'est pas certain que dans les siècles futurs il y aura une économie mondiale » (Schmoller, 1893 : 247).

^{vi} Dans *Politique sociale et économie politique*, Schmoller se réclamera tant du positivisme d'A. Comte que de la dialectique hégélienne (Schmoller, 1893).

Bibliographie

ALTER, Max, 1990, *Carl Menger and the Origins of Austrian Economics*, Boulder/San Francisco/Oxford, Westview Press.

BÉRAUD, Alain, 2000, « Les Autrichiens », in Béraud et Faccarello (dir.), *Nouvelle histoire de la pensée économique*, t. II, chap. XXII, Paris, La Découverte, pp. 294-356.

BRUCH, Rüdiger v., 2004, « Gustav Schmoller entre science sociale et réforme sociale », in Hinnerk Bruhns (dir.), *Histoire et économie politique en Allemagne de Gustav Schmoller à Max Weber. Nouvelles perspectives sur l'école historique de l'économie*, Paris, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, pp. 39-51.

CAMPAGNOLO, Gilles, 2004, *Critique de l'économie politique classique. Marx, Menger et l'École historique*, Paris, PUF.

DOSTALER, Gilles, 1993, « Les lois universelles dans la pensée économique », in Venant Cauchy (éd.), *Perception de l'altérité et diversité des cultures*, Montréal, Montmorency, pp. 119-143.

GIOIA, Viantonio, 2000, « L'école historique allemande d'économie », *Nouvelle histoire de la pensée économique*, t. III, chap. XXIX, Paris, La Découverte, pp. 30-73.

HAYEK, Friedrich A., 1981, « Introduction : Carl Menger », in Carl Menger, *Principles of economics*, trad. J. Dingwall et B. F. Hoselitz, *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, New York/London, New York University Press, pp. 11-36.

HEGEL, G.W.F., 1963, *Leçons sur la philosophie de l'histoire*, J. Gibelin (trad.), Paris, Vrin.

KANT, Emmanuel, 1990, *Opuscules sur l'histoire*, S. Piobetta (trad.), Paris, Flammarion.

LIST, Friedric, 1971 (1837), *Le système naturel d'économie politique*, Aalen, Scientia Verlag.

MENGER, Carl, 1983 (1883), *Investigations into the Method of the Social Sciences with Special Reference to Economics*, trad. Francis J. Nock, *Untersuchungen über die Methode der Sozialwissenschaften und der politischen Ökonomie insbesondere*, New York/London, New York University Press.

MENGER, Carl, 1981 (1871), *Principles of economics*, trad. J. Dingwall et B. F. Hoselitz, *Grundsätze der Volkswirtschaftslehre*, New York/London, New York University Press.

PERINETTI, Dario, 2006, « Philosophical Reflection on History », in *The Cambridge History of Eighteenth-Century Philosophy*, vol. II, Knud Haakonssen (ed.), Cambridge, Cambridge University Press, pp. 1107-1140.

POLANYI, Karl, 2007, « Le sophisme économiciste », (reprise des deux premières parties du chap. I (« The economic fallacy ») et du chap. II (« The two meanings of economic »), Harry W. Pearson (éd.), 1977, *The Livelihood of Man*, New York-San Francisco-Londres, Academic Press), *Revue du Mauss*, no. 29, Paris, La Découverte, pp. 63-79.

PRIBRAM, Karl, 1986 (1983), *Les fondements de la pensée économique*, trad. H.P. Bernard, Paris, Economica.

RICARDO, David, 1966 (1817), *Des principes de l'économie politique et de l'impôt*, trad. angl. Francisco Solano Constancio et Alcide Fonteyraud, Collection des principaux économistes, t. XIII, Paris, disponible en ligne : <http://classiques.uqac.ca/classiques/index.php>.

RIHA, Thomas, 1985, *German Political Economy : The History of Alternative Economics*, Bradford, MCB University Press.

SCHMOLLER, Gustav, 1905, *Principes d'économie politique*, vol. I, trad. de l'all. G. Platon, Paris, V. Giard et E. Brière.

SCHMOLLER, Gustav, 1902 (1893), *Politique sociale et économie politique (Questions fondamentales)*, trad. G. Platon, Paris, V. Giard et E. Brière, Libraires-Éditeurs, en ligne :

<<http://classiques.uqac.ca/classiques/index.php>>.

SCHUMPETER, Joseph A., 1962, *Esquisse d'une histoire de la science économique des origines jusqu'au début du XXe siècle*, trad. G.H. Bousquet, Paris, Dalloz.

SCHUMPETER, Joseph A., 1983 (1954), *Histoire de l'analyse économique*, t. III, trad. J.-C. Casanova, Paris, Gallimard.

SMITH, Adam, 1991 (1776), *Recherche sur la nature et les causes de la richesse des nations*, t. I, trad. G. Garnier et A. Blanqui, Paris, Flammarion.